

Distr. générale 1^{er} juillet 2013 Français Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Trente-septième session

Genève, 9-11 septembre 2013 Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

État d'avancement des activités en 2013 et travaux futurs: émissions

État actuel des données d'émission et examen approfondi de la troisième étape

Rapport établi par le Centre des inventaires et des projections des émissions

Résumé

Le présent rapport a été élaboré par le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) conformément au mandat qui lui a été confié dans le cadre du programme de travail pour 2012-2013 au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/109/Add.2, point 2.1), à savoir: «Examiner les données nationales sur les émissions communiquées», «fournir un soutien technique et des services de secrétariat pour la procédure d'examen de l'étape 3» y compris coordonner la procédure d'examen, «fournir une vue d'ensemble des données d'émission communiquées par les Parties aux protocoles» et «envisager d'autres améliorations techniques du système de données du CIPE en vue de fournir des informations cohérentes, en temps opportun et de façon transparente».

Le rapport rend compte de l'état d'avancement de la communication des données d'émission en application de la Convention au cours du cycle de présentation de rapports de 2013. Il récapitule les principales conclusions de l'examen annuel des données d'émission effectué au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), et expose en outre les résultats de l'examen approfondi des inventaires nationaux des émissions pour 2013 réalisé dans le cadre de la troisième étape, ainsi que les plans de travail pour 2014 à 2017.

Table des matières

			Paragraphes	Page
	Intr	oduction	1	1
I.	État	t actuel des données d'émission	2-18	1
II.	Exa	men approfondi de la troisième étape	19–25	6
	A.	Examens approfondis de la troisième étape: 2008-2012	22-23	7
	B.	Examens approfondis de la troisième étape:2013-2017	24-25	7
III.	Cor	nclusions	26-34	8
	A.	Situation concernant la communication des données	26-30	8
	B.	Examen approfondi de la troisième étape	31–32	9
	C.	Maillage des émissions à compter de 2013	33-34	9
Annexes				
	Situ	nation au 11 juin 2013 en ce qui concerne la communication des données d'émis	sion	10

Introduction

1. Le présent rapport rend compte de l'état d'avancement de la communication des données d'émission, en application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, dans le cadre du cycle de notification de 2013 (données d'émission de 2011, y compris les nouvelles communications portant sur les années précédentes, les données d'activité et les projections (ainsi que la notification des données par maille et des données relatives aux émissions de grandes sources ponctuelles). Il récapitule les principales conclusions de l'examen annuel des données d'émission effectué au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)¹, conformément au programme de travail pour 2012-2013 au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/109/Add.2, point 2.1). Le présent rapport expose en outre les résultats de l'examen approfondi des inventaires nationaux des émissions pour 2013, réalisé dans le cadre de la troisième étape, et les plans de travail pour 2014 à 2017.

I. État actuel des données d'émission

- 2. En 2013, les Parties² ont été invitées à transmettre des données directement au CIPE, ou bien à communiquer leurs données au dépôt central de données de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), et à informer le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de la teneur des données transmises au moyen d'un formulaire de notification. La plupart des Parties qui ont présenté des données ont également communiqué au secrétariat le formulaire de notification (à l'exception des pays suivants: Lituanie, Luxembourg, République de Moldova, Portugal et Ukraine). Un aperçu actualisé des données soumises par les Parties au cours du cycle de notification de 2013 peut être consulté sur le site Web du CIPE³. En outre, les données d'émission les plus récentes communiquées officiellement sont disponibles en ligne⁴. On trouvera dans l'annexe du présent document un tableau indiquant la situation au 11 juin 2013 en ce qui concerne la communication des données relatives aux émissions.
- 3. Tous les inventaires soumis par les Parties ont été vérifiés au moyen du logiciel RepDab⁵ et importés dans la base de données centrale du CIPE. Les Directives pour la communication des données d'émission au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/97) (ci-après dénommées les Directives pour la communication des données) et les méthodes et procédures à suivre pour l'examen technique des inventaires des émissions de polluants atmosphériques communiqués dans le cadre de la Convention et de ses Protocoles (Méthodes et procédures d'examen) (EB.AIR/GE.1/2007/16) donnent des informations générales sur les prescriptions en matière de communication de données, les délais et les procédures à suivre.

¹ Ce travail est accompli en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et son Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique.

² Sauf indication contraire, on entend par «Parties» dans le présent rapport les Parties à la Convention.

³ http://www.ceip.at/status-of-reporting/2013-submissions.

⁴ http://www.ceip.at/webdab-emission-database/officially-reported-emission-data.

Le logiciel RepDab est également disponible sur le site Web du CIPE, à l'adresse suivante: http://www.ceip.at/check-your-inventory-repdab.

- 4. Examen technique des inventaires: Toutes les données soumises au CIPE ont été examinées. L'examen technique des inventaires se fait en trois étapes⁶. La première étape est une vérification initiale des communications qui porte sur le respect des délais et l'exhaustivité des données. La deuxième étape est une synthèse et une évaluation de toutes les communications nationales sur le plan de la cohérence et de la comparabilité des données, assorties de recommandations visant à améliorer la qualité des données. La troisième étape est un examen approfondi de certains inventaires par polluant, par pays et par secteur, comme il est expliqué ci-après. À chaque étape, les Parties ont la possibilité de donner des précisions et de fournir des informations complémentaires. Ces examens visent principalement à aider les pays à améliorer leurs données pour le prochain cycle de notification. Les Parties considèrent que cette façon de procéder est utile (si l'on en juge par les observations recueillies par le CIPE au cours des réunions de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions).
- 5. Les conclusions de l'examen mené au titre de la première étape ont été communiquées pour le 26 mars 2013 aux experts désignés au niveau national, dans le cadre du rapport de situation propre à chaque pays. Les conclusions de l'examen mené au titre de la deuxième étape ont été incorporées dans le rapport de synthèse et d'évaluation, qui a été envoyé pour le 22 mai 2013. Les pays ont été invités à formuler des observations ou à présenter de nouvelles communications dans un délai de quatre semaines à compter du 15 février 2013. On trouvera une synthèse des conclusions des examens menés au titre des deux premières étapes dans le rapport d'analyse technique 2013 du CIPE et de l'AEE (CEIP and EEA Technical Review Report 2013), qui sera disponible sur le site Web du CIPE.
- 6. Respect des délais: Quarante-cinq des 51 Parties à la Convention ont présenté des inventaires avant le 18 juin 2013. 34 Parties ont communiqué des données d'émission au plus tard à l'échéance du 15 février 2013. 15 Parties ont fourni une nouvelle fois des données.
- 7. Afin d'améliorer la surveillance et la modélisation des émissions atmosphériques au titre de la Convention, il importe de recevoir des inventaires d'émissions complets des pays pour lesquels les données font défaut ou sont insuffisantes actuellement (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan et Monténégro)⁷. Parmi ces pays, seule la Fédération de Russie a ratifié certains des Protocoles à la Convention.
- 8. Exhaustivité des données: polluants: Quarante-cinq Parties à la Convention ont présenté des inventaires. Toutefois, certaines communications ne portaient pas sur tous les gaz prévus dans les Directives pour la communication des données. Les 45 Parties ont communiqué leurs données 2011 relatives aux principaux polluants; 39 Parties ont fourni des données sur leurs émissions de cadmium, de mercure et de plomb, 34 sur d'autres métaux lourds, 41 sur les particules et 40 sur les principaux polluants organiques persistants (POP). 35 Parties ont fourni des données d'activité.
- 9. Exhaustivité des données: séries chronologiques: Parmi les Parties à la Convention qui ont communiqué des données au titre du cycle de notification de 2013, certaines n'ont pas fourni de séries chronologiques complètes, contrairement à ce qui est prescrit actuellement. Des séries chronologiques complètes des principaux polluants, établies selon la Nomenclature de notification des données (NND) pour la période 1990-2011, ont été

On trouvera des renseignements généraux sur le processus d'examen technique dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2009/8.

Voir aussi le diagramme montrant la situation des Parties au regard du respect des délais de communication d'informations au titre de la Convention en 2013, disponible à l'adresse suivante: http://www.ceip.at/fileadmin/inhalte/emep/pdf/2013/Reporting_2013_Timeliness.pdf.

communiquées par 29 Parties à ce Protocole. 9 Parties aux Protocoles (Autriche, Canada, Danemark, Finlande, France, Italie, Royaume-Uni, Slovénie et Suisse) ont communiqué en outre des séries chronologiques pour 1980-1989. 26 Parties ont communiqué des séries chronologiques complètes (1990-2011) sur les principaux métaux lourds. 30 Parties ont communiqué les séries chronologiques demandées sur les particules (pour la période 2000-2011). 27 Parties ont communiqué des séries chronologiques complètes (au moins pour 1990-2011) sur les POP. 6 Parties ont communiqué des données pour 2011 uniquement. Des tableaux mettant en évidence les tendances nationales pour les émissions totales peuvent être téléchargés depuis le site Web du CIPE⁸.

- 10. *Projections*: En 2013, 20 Parties ont présenté des projections d'émissions et 12 d'entre elles des projections pour 2030 également.
- 11. *Documentation*: En 2013, 87 % des Parties ayant présenté des inventaires ont aussi fourni un rapport d'inventaire. Les rapports d'inventaire sont en constante amélioration sur les plans de la cohérence, de la transparence et de la comparabilité des données, mais certains encore ne sont pas établis conformément au modèle, ce qui rend longue, voire impossible, la recherche des informations requises. C'est pourquoi il est instamment demandé aux Parties d'utiliser la structure recommandée pour ces rapports, c'est-à-dire les modèles présentés à l'annexe VI des Directives pour la communication des données⁹.
- 12. *Présentation*: En 2013, les Parties ont présenté leurs données de manière encore plus homogène et, à une exception près, ont eu recours aux tableaux de la nomenclature NND 09. Tous les experts désignés par les Parties sont vivement encouragés à utiliser le logiciel RepDab pour vérifier les données avant de les envoyer.
- 13. Émissions par habitant/émissions par produit intérieur brut (PIB): Ces indicateurs ¹⁰ ont été calculés pour toutes les Parties qui avaient notifié des émissions totales nationales des principaux polluants, particules, métaux lourds et POP, à partir des renseignements sur les populations et les PIB disponibles dans la base de données de la Banque mondiale. Les résultats sont présentés sous forme de diagrammes et de tableaux ¹¹, qui ont été communiqués à toutes les Parties et à tous les centres de l'EMEP. Ce type d'information indique aux experts les problèmes qui peuvent éventuellement se poser lors de l'examen des inventaires nationaux au cours de la troisième étape.
- 14. *Accès aux informations*: Des informations détaillées sur le respect des délais, l'exhaustivité des données, la cohérence, la transparence, les modifications apportées, les analyses portant sur les catégories clefs et les comparaisons d'inventaires figurent dans les rapports nationaux (première et deuxième étapes) publiés sur le site Web du CIPE¹². De plus, le CIPE, en coopération avec l'AEE, publie une synthèse annuelle des inventaires, comportant les résultats des deux premières étapes, dans un rapport technique qui s'intitulera *Inventory review 2013*.
- 15. Application: Le CIPE fournit tous les ans au Comité d'application des renseignements détaillés sur la manière dont les Parties aux Protocoles s'acquittent de leurs obligations relatives à la communication de données. Il a examiné la question du respect ou

⁸ http://www.ceip.at/status-of-reporting/2013-submissions.

Onformément à ces Directives, les Parties devraient notamment soumettre les rapports d'inventaire dans l'une des langues officielles de la CEE (anglais, français et russe). Les modèles d'établissement des rapports sont disponibles sur le site Web du CIPE, à l'adresse suivante: http://www.ceip.at/reporting-instructions/annexes-to-the-reporting-guidelines.

Les indicateurs ont été recommandés par le groupe d'experts de l'Équipe spéciale chargé de l'examen

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.ceip.at/fileadmin/inhalte/emep/xls/2013/Emissions_per_Capita_and_GDP_2013.xls.

¹² http://www.ceip.at/review-results/review-results-2013.

non-respect par les Parties aux Protocoles de ces obligations pour l'année de référence et l'année considérée et a communiqué les tableaux correspondants au secrétariat.

- 16. Données par maille et grandes sources ponctuelles: Les données par maille, qui doivent être présentées tous les cinq ans, ne devaient pas officiellement être soumises en 2013. Dix Parties ont néanmoins soumis des données d'émission par maille et sept des données relatives aux grandes sources ponctuelles. La présentation, la cohérence interne et l'exhaustivité de ces données ont été vérifiées.
- 17. Données par maille à l'intention des spécialistes de la modélisation: Le CIPE a préparé des ensembles de données sur les principaux polluants (dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), ammoniac (NH₃), particules (PM), particules grossières et particules fines (PM_{2,5})), à l'intention des spécialistes de la modélisation, sur la base du système de maillage mis au point par le Centre de synthèse météorologique-Ouest. Il a également préparé des données par maille¹³ pour trois métaux lourds (mercure, plomb et cadmium) ainsi que pour des polluants organiques persistants (POP) tels que la dioxine, l'hexachlorobenzène et le benzo[a]pyrène. Les données d'émission complétées et les données par maille pour 2011 ont été communiquées à tous les spécialistes de la modélisation au 15 avril 2013 et sont disponibles depuis le 20 juin 2013 sur le site Web du CIPE¹⁴.
- 18. *Nouveau système de maillage*: Pour améliorer la qualité des évaluations de l'environnement, il a été convenu¹⁵ qu'il fallait utiliser des données d'émission par maille dans une résolution plus fine (0,1° x 0,1°) avec les coordonnées géographiques et des secteurs plus détaillés (catégories NND pour les données par maille et les grandes sources ponctuelles), ce qui multiplie par 10 la quantité de données traitées. Le CIPE a commencé à appliquer la nouvelle grille en 2013 mais, compte tenu de la complexité de la tâche, les travaux prendront assurément plus d'un an.

II. Examen approfondi de la troisième étape

- 19. La troisième étape est une étude approfondie par polluant, pays et secteur des inventaires communiqués par certaines Parties. Elle a pour objet d'aider les Parties à établir et à communiquer des inventaires de grande qualité et à rendre plus fiables les données utilisées pour la modélisation de la pollution atmosphérique. Il est prévu de procéder pour chaque Partie¹⁶ à un examen de la troisième étape tous les cinq ans au moins, ce qui suppose d'effectuer un examen approfondi pour quelque 10 Parties chaque année. L'équipe d'experts chargés de l'examen, les Parties concernées par l'examen et le CIPE doivent fournir les ressources nécessaires. Le CIPE coordonne la totalité du processus.
- 20. Comme il est précisé dans les Méthodes et procédures à suivre pour l'examen, une Partie doit avoir présenté des tableaux selon la Nomenclature NND et un rapport d'inventaire pour pouvoir être retenue en vue d'un examen approfondi de la troisième étape.

Pour établir des données par maille et combler les lacunes concernant les métaux lourds et les POP, seuls les totaux nationaux ont été utilisés.

 $^{^{14}\ \} http://www.ceip.at/webdab-emission-database/emissions-as-used-in-emep-models.$

Décision 2012/13 de l'Organe exécutif Modification du maillage de l'EMEP (projection, résolution spatiale et portée) (voir ECE/EB.AIR/113/Add.1).

La participation des États-Unis d'Amérique et du Canada à l'examen approfondi des inventaires doit être débattue.

21. Les Parties désignent les experts à inscrire sur la liste de l'EMEP pour former l'équipe chargée de l'examen et fournissent des ressources suffisantes pour leur permettre de participer au processus. Jusqu'à présent, seules 20 Parties (Allemagne, Autriche, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Serbie, Suisse et Union européenne) ont répondu à l'invitation du secrétariat de la Convention en désignant des experts pour former l'équipe chargée des examens. Ces Parties ont sélectionné 64 experts au total. Les experts désignés présentent les qualifications requises pour examiner les inventaires des émissions provenant de tous les secteurs ainsi que les questions générales liées aux inventaires (bonnes pratiques, incertitudes, évaluation et contrôle de la qualité, etc.). On estime que les membres de l'équipe d'experts consacrent environ dix à quinze jours à leur tâche, qui comprend la préparation de la réunion, la participation à la réunion d'examen proprement dite, d'une durée d'une semaine, et les activités ultérieures, y compris la mise au point des rapports par pays.

A. Examens approfondis de la troisième étape: 2008-2012

- 22. Le premier cycle des examens approfondis a été complété. Quarante-quatre Parties au total ont fait l'objet d'un examen approfondi (et ont toutes présenté les données pertinentes) dont les résultats ont été publiés sur le site Web du CIPE. Les examinateurs ont identifié des domaines dans lesquels des améliorations étaient nécessaires dans tous les inventaires. Les pays ont eu la possibilité de formuler des observations avant la publication des rapports. Il est ressorti de la réunion de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions que les responsables des inventaires jugeaient le système actuel utile et recommandaient de poursuivre ces examens.
- 23. Au cours de l'examen approfondi de la troisième étape pour 2012, 18 experts de 13 Parties (3 pour la France et l'Union européenne respectivement, 2 pour le Royaume-Uni et 1 pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, la Lettonie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède) répartis en deux équipes¹⁷ ont examiné les inventaires de 10 Parties. Aussi bien avant que pendant la réunion consacrée en 2012 à l'examen approfondi de la troisième étape, les équipes d'experts ont identifié un certain nombre de questions qui ont été transmises aux Parties. Les 10 rapports d'examen ont ensuite été complétés et publiés sur le site Web du CIPE¹⁸.

B. Examens approfondis de la troisième étape: 2013-2017

24. Le CIPE a élaboré un plan à long terme pour les examens approfondis de la troisième étape au cours des cinq prochaines années en coopération avec le Comité d'application et l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (voir tableau ci-dessous).

¹⁷ Une équipe d'experts peut prendre en charge cinq Parties au maximum.

http://www.ceip.at/review-results/review-results-2013.

Année	Pays
2013	Bulgarie, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède
2014	Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande et République de Moldova
2015	Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Ukraine
2016	Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kirghizistan, Luxembourg, Royaume-Uni, Serbie, Suisse et Turquie
2017	Albanie, Autriche, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Malte, Monaco, Monténégro et Union européenne

25. L'examen approfondi de la troisième étape pour 2013 s'est déroulé du 17 au 21 juin 2013 au siège de l'AEE à Copenhague. Dix Parties (Bulgarie, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède) ont été visées. 17 experts de 14 Parties (2 pour l'Allemagne, l'Autriche et le Danemark respectivement et 1 pour l'Estonie, la Finlande, la France, l'Irlande, le Kazakhstan, la Lettonie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni et l'UE) ont accepté de faire partie des équipes d'experts chargées de l'examen pour 2013.

III. Conclusions

A. Situation concernant la communication des données

- 26. Respect des délais: En 2013, 45 Parties ont présenté leurs inventaires comme pour le cycle de présentation de rapports précédent.
- 27. Exhaustivité des données: Les données fournies pour les principaux polluants, les principaux métaux lourds et les particules sont raisonnablement complètes pour la région de l'Europe, mais les renseignements communiqués à l'EMEP/CIPE portent sur moins de 50 % de la zone élargie de l'EMEP. Le problème persistant de l'exhaustivité et de la qualité des données n'a pas pu être résolu. L'EMEP devrait envisager de prendre des mesures pour que dans un proche avenir les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et les pays des Balkans communiquent les données d'émission qui font défaut.
- 28. Le CIPE se félicite des efforts faits par les nouvelles Parties (Géorgie, Serbie et Turquie), pour communiquer des renseignements sur leurs émissions¹⁹. Toutefois, des pays tels que le Kazakhstan et les entités qui se trouvent dans la partie asiatique de la Fédération de Russie n'ont communiqué aucune donnée d'émission à l'EMEP au cours des cinq dernières années. L'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Russie et le Monténégro n'ont pas communiqué de données en 2013. Un soutien accru aux experts des émissions de la région les aiderait à communiquer des données plus complexes en suivant les modèles types de l'EMEP.

Il convient de noter cependant que les informations fournies par ces pays sont généralement incomplètes et qu'assez souvent leur présentation ne correspond pas aux modèles prévus dans les Directives de l'EMEP.

- 29. Données par maille et grandes sources ponctuelles: Les informations communiquées à l'EMEP/CIPE en ce qui concerne les données par maille et les grandes sources ponctuelles restent fragmentaires alors même qu'elles sont bien souvent disponibles à l'échelon national²⁰. Dix Parties ont communiqué des données par maille et sept des données sur les grandes sources ponctuelles pour 2013. 24 pays ont communiqué des données sectorielles maillées pour 2010, soit 47 % du nombre total des Parties.
- 30. Les Parties sont invitées à communiquer des données plus complètes sur les grandes sources ponctuelles étant donné que de leur exhaustivité et de leur cohérence dépendra la qualité de la répartition des émissions dans le nouveau système de maillage.

B. Examen approfondi de la troisième étape

- 31. Même si les Parties reconnaissent clairement l'intérêt du processus d'examen pour ce qui est d'améliorer la qualité des inventaires nationaux, elles se heurtent à des difficultés dès qu'il s'agit de fournir à l'EMEP des données d'inventaire complètes et des explications pertinentes.
- 32. Le nombre restreint d'experts désignés pour être inscrits sur la liste des experts chargés de l'examen approfondi de la troisième étape est une contrainte permanente. Ce nombre a augmenté par rapport à 2008, mais 64 experts ne suffisent pas pour maintenir durablement le processus d'examen. Chaque année, un certain nombre d'entre eux sont dans l'incapacité de participer à l'examen pour des raisons techniques ou par manque de ressources. Le nombre d'experts figurant sur la liste devra être accru pour que l'examen approfondi de la troisième étape puisse être mené à bien dans son intégralité chaque année. L'EMEP souhaitera peut-être examiner le meilleur moyen de financer²¹ la participation au processus d'examen d'experts des pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et des Balkans.

C. Maillage des émissions à compter de 2013

- 33. Un nouveau système de maillage est actuellement à l'étude (résolution plus fine, système de coordonnées géographiques et utilisation de secteurs agrégés de la NND). Compte tenu de la complexité du processus, la mise en œuvre prendra assurément plus d'un an. L'EMEP souhaitera peut-être envisager d'allouer des ressources additionnelles à cette activité importante.
- 34. L'EMEP voudra peut-être également envisager de coopérer avec des pays d'Afrique du Nord et d'Asie en ce qui concerne l'échange volontaire de données d'émission, dans le but d'obtenir des données pour établir des modèles concernant ces régions (30°N vers le nord dans le nouveau domaine-30°N-82°N et 30°O-90°E).

C'est le cas par exemple des informations sur les installations fournies par les pays au titre du Registre européen des rejets et des transferts de polluants (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006R0166:EN:NOT) ou des Directives de l'Union européenne relatives à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) et aux grandes installations de combustion (LPC) (voir respectivement http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do? uri=CELEX:31996L0061:EN:NOT et http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/consleg/2001/L/02001L0080-20011127-en.pdf).

De 2010 à 2012, l'AEE a couvert les frais de voyage de sept experts (Estonie, Grèce, Kazakhstan, Lettonie et République tchèque) et de deux stagiaires (Macédoine et Serbie) pour leur permettre de participer à l'examen de la troisième étape.

Annexe

Situation au 11 juin 2013 en ce qui concerne la communication des données d'émission^a

Partie	Date de la communication	Date de la nouvelle communication	Modèle NND	Autre présentation	Rapport d'inventaire 2013	Données par maille	Émissions des grandes sources ponctuelles
Albanie	_,	_,	-	-	_		_
Allemagne	12.02.2013	_	2009-1	_	x	_	_
Arménie	15.03.2013	_	_	X	_	_	_
Autriche	15.02.2013	-	2009-1	_	X	-	_
Azerbaïdjan	_	_	_	_	_	-	_
Bélarus	22.02.2013	18.03.2013	2009-1	X	X	_	_
Belgique	15.02.2013	12.04.2013	2009-1	_	X	_	_
Bosnie-Herzégovine	_	_	_	_	_	_	_
Bulgarie	15.02.2013	_	2009-1	_	X	_	_
Canada	14.02.2013	_	2009-1	X	_	_	_
Chypre	12.02.2013	_	2009-1	_	X	2011	2011
Croatie	14.02.2013	_	2009-1	_	X	_	_
Danemark	13.02.2013	_	2009-1	-	X	-	-
Espagne	14.02.2013	_	2009-1	X	X	1990-2011	1990-2011
Estonie	14.02.2013	_	2009-1	-	X	-	-
États-Unis d'Amérique	15.02.2013	31.05.2013	2009-1	-	X	-	_
ex-République yougoslave de Macédoine	08.02.2013	-	2009-1	_	_	_	2011
Fédération de Russie	_	_	_	_	_	_	_
Finlande	15.02.2013	01.03.2013	2009-1	_	X	2011	2011
France	14.02.2013	14.03.2013	2009-1	_	X	2010	2010
Géorgie	19.03.2013	_	2009-1	X	_	_	_
Grèce	18.02.2013	_	2009-1	_	_	_	_
Hongrie	07.03.2013	_	2009-1	_	X	_	_
Irlande	14.02.2013	28.03.2013	2009-1	_	X	_	_
Islande	15.03.2013	-	2009-1	-	X	1990, 1995, 2000, 2005, 2010	-
Italie	29.04.2013	_	2008-1	_	X	-	-

 ^a Bien qu'il ne soit pas partie à la Convention, le 15 février 2013 le Kosovo (région administrée par les Nations Unies – résolution1244 (1999) du Conseil de sécurité) a communiqué des données d'émission en utilisant le modèle NND 09.

Partie	Date de la communication	Date de la nouvelle communication	Modèle NND	Autre présentation	Rapport d'inventaire 2013	Données par maille	Émissions des grandes sources ponctuelles
Kazakhstan	_	-	_	-	-	-	_
Kirghizistan	15.03.2013	03.04.2013	2009-1	_	_	_	_
Lettonie	14.02.2013	15.03.2013	2009-1	_	X	_	_
Liechtenstein	13.02.2013	_	2004-1	_	X	_	_
Lituanie	13.02.2013	_	2009-1	_	X	2010	2010
Luxembourg	19.03.2013	_	2009-1	-	-	-	_
Malte	14.02.2013	_	2009-1	-	X	-	_
Monaco	20.03.2013	_	2009-1	-	X	-	_
Monténégro	-	_	-	-	-	-	_
Norvège	13.02.2013	18.03.2013	2009-1	-	X	_	_
Pays-Bas	15.02.2013	_	2009-1	-	X	-	_
Pologne	15.02.2013	15.03.2013	2009-1	-	X	2000, 2010	_
Portugal	14.02.2013	11.06.2013	2009-1	-	X	-	_
République de Moldova	14.02.2013	-	2009-1	_	_	_	_
République tchèque	07.02.2013	_	2009-1	-	-	-	_
Roumanie	15.02.2013	_	2009-1	-	X	-	_
Royaume-Uni	15.02.2013	_	2009-1	-	X	2010	2010
Serbie	12.02.2013	-	2009-1	-	X	_	-
Slovaquie	15.02.2013	15.03.2013	2009-1	-	X	2010	-
Slovénie	11.02.2013	-	2009-1	-	X	_	-
Suède	20.12.2012	29.01.2013	2009-1	-	X	_	-
Suisse	14.02.2013	15.03.2013	2009-1	-	X	1990, 1995, 2000, 2005, 2010	-
Turquie	15.02.2013	_	2009-1	_	x	_	_
Ukraine	15.02.2013	_	2009-1	_	_	_	_
Union européenne	26.04.2013	31.05.2013	2009-1	x	x	_	_